

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## SOCIÉTÉ DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING

### DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT COUVERT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SILLY-LE-LONG

Commune d'implantation des installations : SILLY-LE-LONG

Commune concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : ERMENONVILLE, LE PLESSIS-BELLEVILLE et MONTAGNY-SAINT-FELICITE

Par arrêté préfectoral, le Préfet de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING pour la rubrique n° 1510-2b au titre des activités soumises à enregistrement.

Le projet de la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING vise à la construction et l'exploitation d'un entrepôt couvert, sise ZAC de Silly-le-Long/ Le Plessis-Belleville à Silly-le-Long (60330).

**La consultation du public aura lieu du jeudi 19 mars 2026 au jeudi 16 avril 2026 inclus**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Silly-le-Long, aux heures d'ouverture au public.

Il pourra également formuler ses observations au Préfet de l'Oise :

– par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais Cedex

– par voie électronique à l'adresse mail [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr), en précisant dans l'objet du courrier « Enregistrement consultation du public – DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING – Silly-le-Long ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Derk Gillis – DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING – courriel : [derk.gillis@dhl.com](mailto:derk.gillis@dhl.com)

ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

